



**Hôpitaux Civils
de Colmar**

Pasteur - Pasteur 2 - Le Parc -
Le Centre pour Personnes Âgées
39, avenue de la Liberté - 68024 COLMAR CEDEX

Direction des Ressources Humaines

Téléphone : 03.89.12.40.22

Télécopie : 03.89.12.51.62

Etablissement certifié par la Haute Autorité de Santé

Affaire suivie par Hélène MORAND

Colmar, le 1^{er} octobre 2026

☎ 03.89.12.45.41

AVIS DE CONCOURS EXTERNE SUR TITRES TECHNICIEN SUPERIEUR HOSPITALIER DE 2^{ème} CLASSE

TYPE DE POSTE A POURVOIR :

- Grade : **Technicien Supérieur Hospitalier de 2^{ème} classe**
 - Mode de recrutement : **Concours externe sur titres**
 - Spécialités et nombre de postes : **3 postes**
- Spécialité sécurité des biens et des personnes : **1 poste**
- Spécialité installation et maintenance de matériels électroniques, électriques et automatismes **2 postes**

CONDITIONS POUR POSTULER :

Peuvent faire acte de candidature les personnes titulaires d'un diplôme sanctionnant deux années de formation technico-professionnelle homologué au niveau V (ex-niveau III) ou d'une qualification reconnue comme équivalente correspondant à la spécialité ouverte au concours, dans les conditions fixées par les articles R325-16 et suivants du Code général de la fonction publique.

MODALITES DU CONCOURS :

Le concours comporte :

- une épreuve d'admissibilité sur titres ;
- une épreuve d'admission : entretien avec le jury.

PIECES A FOURNIR IMPERATIVEMENT POUR L'INSCRIPTION :

A l'appui de leur demande d'admission à concourir, les candidats doivent joindre les pièces suivantes :

- Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre dans laquelle le candidat indique la spécialité pour laquelle il souhaite concourir ;
- ~~Un curriculum-vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi ;~~
- Les titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents ;
- Un justificatif de nationalité.
- Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national.

Le dossier de candidature doit parvenir à l'attention de Monsieur le Directeur des Hôpitaux Civils de Colmar – Direction des Ressources Humaines – 39, avenue de la Liberté – 68024 COLMAR Cedex par lettre recommandée avec AR ou remise en main propre contre signature.

MODALITES POUR UNE DEMANDE D'EQUIVALENCE DE DIPLOME :

Dans l'hypothèse où vous ne disposez pas du diplôme requis pour vous présenter au concours, vous avez la possibilité de demander la prise en compte de votre expérience professionnelle et obtenir une équivalence afin de pouvoir vous inscrire.

Les demandes sont à réaliser sur le site :

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/commission-regionale-equivalence-concours-fph>.

Dépôt des dossiers mi- décembre 2026

Date de la commission fin janvier 2027

DELAI DE RIGUEUR POUR L'INSCRIPTION :

- **10 février 2027**, le cachet de la poste ou cachet de l'établissement faisant foi.

Le Directeur des Hôpitaux Civils
Pour le Directeur et par délégation,
La Directrice Adjointe

Catherine ROMMEVAUX

